

Les décisions qui ont été retenues en réunion interne

Cette rencontre solidaire est le prolongement de la RS du 2/2/2016 sur les démarches pluri-acteurs. Celles-ci émergent d'un atelier de l'AG 2015 sur les attitudes à adopter face aux baisses de financement. La nécessité de monter des projets communs est ressortie.

Tour de table

Les « jeunes » associations présentes n'ont pas encore l'expérience en démarches collectives (AIMDA, La Calebasse de Tooro, Alsace Horizon Centrafrique) : les projets sont axés sur l'éducation.

Guinée Solidarité a 30ans d'existence et témoigne de l'importance des rapports avec les institutions guinéennes.

Témoignages de démarches collectives:

➤ Guinée Solidarité avec AHCE :

AHCE a équipé en informatique une école pour malvoyants avec Guinée Solidarité.

L'AHCE a des projets en cours avec Champa Lao et Cycles et Solidarité au Laos pour équiper une école en informatique et en vélos.

➤ Cellule d'urgence d'HUMANIS : action en commun selon les circonstances catastrophiques

ex : le tremblement de terre au Népal avec les associations AFPN, Solhimal et Terre des Hommes 68. En 1 mois a été exprimé un besoin commun sur différents sites. Humanis a pu solliciter la Région pour avoir une subvention en 15 jours car est un acteur reconnu.

➤ AGIRabcd

L'action est plus axée sur la France mais la Solidarité Internationale se développe. Un projet est en train d'être finalisé avec Solhimal pour la restauration d'un orphelinat au Népal.

➤ A l'Eau Gemeau : projet avec l'AFPN dans le but d'installer de l'eau potable dans un village. Une mission terrain sera organisée.

A l'eau Gemeau est aussi en contact avec Machak Wayra pour un projet en Bolivie.

Conclusions :

- Les actions collectives permettent de sortir du cas par cas, de pérenniser les projets et de modéliser les démarches pour les démultiplier.
- Importance de la reconnaissance et du conventionnement vis-à-vis de l'administration locale dans les projets (ex : agrément officiel pour les projets éducatifs).

Perspectives :

- Piste à creuser : Comment les associations peuvent-elles passer des conventions avec l'Etat ou avec les instances décisionnaires des pays dans lesquels elles interviennent ?

➔ Avec le Salon des Solidarités nous avons des liens avec le ministère des affaires étrangères.

➔ La délégation AGIRabcd Alsace compte dans ses membres un ancien ambassadeur que l'on pourrait solliciter.

- Les associations ressources : recenser les associations membres qui peuvent offrir leur expertise à d'autres associations. Prospector de futurs membres du collectif de profil similaire ?
- Renforcer la collaboration avec de grosses ONG

Les décisions retenues par le GT, qui nécessitent l'approbation du Bureau et/ou du CA

Autres informations utiles que le responsable du GT souhaite consigner

- Perspectives à mettre à l'ordre du jour du prochain GDT Rencontres Solidaires et inviter Guinée Solidarité pour la question des conventions à passer dans les pays concernés.